

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers du Musée gruérien
<b>Herausgeber:</b>	Société des Amis du Musée gruérien
<b>Band:</b>	13 (2021)
<b>Artikel:</b>	Une langue investie de valeurs discordantes : le patois en débat dans la presse fribourgeoise (1875-1890)
<b>Autor:</b>	Grandjean, Raphaël
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1048026">https://doi.org/10.5169/seals-1048026</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Né en 1995 au Pâquier, **Raphaël Grandjean** a suivi des études de français et d'histoire à l'Université de Fribourg. Il réalise actuellement son mémoire de master sur la thématique des idéologies linguistiques relatives aux patois de Suisse romande, entre la fin du XIX<sup>e</sup> et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

## Une langue investie de valeurs discordantes

# Le patois en débat dans la presse fribourgeoise (1875–1890)

*À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités scolaires fribourgeoises se lancent dans une véritable chasse au patois. Cette politique est une conséquence directe des piètres résultats du canton aux examens fédéraux de recrues instaurés depuis 1875 : craignant pour l'autonomie de son école, le gouvernement fribourgeois trouve en effet dans le patois, jugé responsable de cet insuccès, un bouc émissaire parfait. Le sort du dialecte est alors débattu au sein de la presse, où la nature du propos – défense ou condamnation de l'idiome – dépend très largement des orientations éditoriales.*

L'article 171 du *Règlement général des écoles du canton de Fribourg* (1886) frappe par une radicalité inégalée en Suisse romande : non seulement le patois est « sévèrement interdit dans les écoles », mais il doit de plus être chassé « en dehors » de celles-ci. Illustration du mépris dont le patois est l'objet à large échelle, cette loi est également un témoin saisissant des tensions liées au contexte politique fribourgeois de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : le canton s'attaque en effet au dialecte dans le but de combler un retard scolaire qui le place dans une situation délicate.

La question scolaire figure parmi les sujets qui opposent Fribourg au gouvernement fédéral depuis 1848. Alors que la Confédération à majorité radicale souhaite agir

ART. 171. L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles ; la langue française et l'allemand grammatical (*Schriftdeutsch*) sont seuls admis dans l'enseignement. Les instituteurs veillent à ce que, en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants, il en soit de même.

L'article 171 du *Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg* (Bulle, Imprimerie J. Ackerman, 1886, p. 38).

Cantons	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	Moyenne
Zurich	4	5	4	3	4	2	4	3	3
Berne	15	21	18	15	15	17	18	20	19
Lucerne	12	8	10	12	9	18	19	21	15
Uri	19	19	24	23	21	24	24	22	23
Schwyz	22	17	22	21	20	19	21	18	21
Obwald	21	16	11	9	6	10	14	6	11
Nidwald	24	23	15	19	13	22	23	16	20
Glaris	17	22	20	18	17	6	13	7	16
Zoug	14	12	8	8	7	13	12	9	8
Fribourg	20	18	21	22	24	21	20	24	22
Soleure	9	7	7	7	12	15	10	8	7
Bâle-Ville	1	2	1	1	3	1	1	1	1
Bâle-Camp.	10	13	16	10	14	16	16	19	13
Schaffhouse	6	6	6	4	2	5	5	2	5
App. R.-E.	11	14	12	20	22	14	17	14	17
App. R.-I.	25	24	23	25	25	25	25	23	25
Saint-Gall	8	11	9	16	18	9	15	13	12
Grisons	13	15	17	13	16	7	11	15	14
Argovie	16	9	14	17	10	8	6	12	10
Thurgovie	3	1	3	5	8	4	3	4	4
Tessin	18	20	19	11	19	20	7	17	18
Vaud	5	4	5	6	5	11	8	11	6
Valais	23	25	25	24	23	23	22	25	24
Neuchâtel	7	10	13	14	11	12	9	10	9
Genève	2	3	2	2	1	3	2	5	2

Classement des cantons aux examens de recrues (1875-1882).  
LUSTENBERGER, Werner : «Les examens pédagogiques des recrues, instrument de la politique scolaire de la Confédération 1830-1885», in HOFSTETTER, Rita (*et al.*) : *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, Berne, Peter Lang, 1999, p. 296.

en faveur d'une centralisation du système éducatif et d'une éducation libérée du contrôle de l'Église, Fribourg défend avec ferveur sa souveraineté dans ce domaine. La perspective d'une centralisation scolaire suscite en effet la crainte d'une ingérence fédérale opposée aux vues traditionalistes de ce canton résolument catholique et conservateur.

Or, en 1875, des examens fédéraux de recrues sont instaurés afin d'évaluer et de surveiller les situations scolaires cantonales. Les résultats sont publiés, les cantons reçoivent un rang et les plus mal placés subissent l'humiliation générale en sus des réprimandes du Conseil fédéral<sup>1</sup>. Ces examens se transforment rapidement en un concours de prestige qui se joue en défaveur des cantons catholiques et ruraux, où l'instruction publique ne s'est guère modernisée : entre 1875 et 1882 par exemple, Fribourg est en moyenne 22<sup>e</sup>. Le canton connaît également le taux d'illettrisme et d'analphabétisme le plus élevé de Suisse, à égalité avec le Valais – 7,1% des conscrits en 1879 tandis que la moyenne suisse est à 1,6%<sup>2</sup>.

L'humiliation est cuisante pour le Gouvernement fribourgeois qui subit de plus les pressions fédérales. Pour réhabiliter l'honneur du canton et préserver son autonomie

<sup>1</sup> LUSTENBERGER, Werner : «Les examens pédagogiques des recrues, instrument de la politique scolaire de la Confédération 1830-1885», in HOFSTETTER, Rita (*et al.*) : *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, Berne, 1999, p. 294.

<sup>2</sup> MINDER, Patrick : «Les examens pédagogiques des recrues et l'État fédéral : une mesure de l'intégration», in *Fribourg et l'État fédéral : intégration politique et sociale*, Fribourg, 1999, p. 211.



### La «tyrannie» du patois

**«Le patois, tout le monde en convient, nuit à l'école d'une manière immédiate, grave et permanente. Il empoisonne la bouche des élèves et souvent celles des maîtres. Il est le père des cuirs et des velours, des barbarismes et des solécismes.»**

*Bulletin pédagogique, mars 1883, p. 69.*

scolaire, les autorités fribourgeoises se lancent dans une vaste campagne de réformes, avec l'appui de la *Société fribourgeoise d'éducation*. Dès 1874, les futures recrues suivent un cours de perfectionnement durant l'hiver pour se préparer aux examens fédéraux; en 1876, l'usage du patois en classe, jusqu'ici toléré à des fins de traduction, est interdit; en 1884, des mesures sont prises pour lutter contre l'absentéisme scolaire<sup>3</sup>. L'article 171 du *Règlement général des écoles du canton de Fribourg* participe de ce même mouvement.

Les attaques contre le patois reposent sur la certitude que celui-ci nuit à l'apprentissage des enfants. Le développement du bilinguisme n'est alors absolument pas envisagé. Au contraire, on pense qu'il surcharge l'esprit des élèves et qu'il altère le français en l'« infectant » de barbarismes. Les mesures prises pour le faire disparaître sont diverses<sup>4</sup>: au sein de la *Société fribourgeoise d'éducation*, on exhorte les instituteurs à lutter énergiquement contre le dialecte – punitions et encouragements à la délation sont alors les méthodes privilégiées. Des mesures sont également prises hors de l'école: par exemple, la création de bibliothèques de village est envisagée afin de diffuser des ouvrages en français.

### Patois et idéologies linguistiques

Si le patois est le premier visé, c'est aussi et surtout parce qu'il est l'objet d'une longue tradition de mépris et d'infériorisation, en France comme en Suisse romande. Dans l'histoire des langues, les imaginaires, idées et préjugés qui leur sont associés – désignés par le concept d'« idéologie linguistique » – jouent en effet un rôle central: c'est souvent sur leur base que des politiques linguistiques sont instaurées ou que des locuteurs abandonnent un idiome au profit d'un autre.

Les élites politiques et culturelles romandes ont ainsi abandonné le patois pour le français, notamment en raison d'imaginaires faisant du premier un idiome dysfonctionnel, rustre, inculte et incapable d'exprimer des idées abstraites, et du second une langue prestigieuse, claire, savante et universelle. À partir de la Révolution, la diffusion du français est même perçue comme une nécessité pour amener la population rurale au progrès et à la modernité<sup>5</sup>. La propagation de ces imaginaires mène alors à la promulgation de lois scolaires antipatois, qui prolifèrent en Suisse romande au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> GADIENT, Irma: *Pateoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872–1887). Akteure und Motivlage vor dem Hintergrund von französischer Sprachideologie, Sprachnationalismus und Sprachenpolitik im mehrsprachigen Nationalstaat*, Fribourg, 2010, pp. 22–25.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>5</sup> Cf. l'étude de Simone de Reyff dans ce même volume.

### «Moyens à prendre par l'instituteur à l'école [pour lutter contre le patois]»

«L'instituteur confectionne un ou plusieurs cartons ou planchettes, sur l'un des côtés des-  
quels il peut écrire comme devise: Le patois est un obstacle à mon instruction, et sur l'autre:  
J'ai désobéi à mon maître, etc. Le premier élève qui aura enfreint la défense recevra ladite  
planchette du maître. Comme il n'aura rien de plus empressé que de chercher à se débarris-  
ser de ce petit objet incommodé, il surveillera attentivement la conversation de ses condis-  
ciples, afin de pouvoir la remettre à celui qu'il surprendra en défaut. Avant chaque classe, le  
maître contrôle le nombre des cartons ou des planchettes en circulation, et ceux qui en se-  
ront trouvés les détenteurs seront punis».

Supplément au *Bulletin pédagogique*, septembre 1884, pp. 163-164.

Pourtant, la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est aussi celle d'une attention nouvelle à l'égard des dialectes, considérés progressivement comme de précieuses reliques du passé dont la sauvegarde est synonyme d'acte patriotique – pensons par exemple à l'entreprise du *Glossaire des patois de Suisse romande*, initiée par Louis Gauchat à la fin des années 1890. Les mesures prises à Fribourg dans les années 1870–1880 contrastent donc assez fortement avec le souci de préservation qui s'impose progressivement en Suisse romande. Les discours sur le patois issus de la presse fribourgeoise se trouvent ainsi au croisement d'idéologies linguistiques antagonistes, mobilisées et réinvesties au service d'argumentaires qui découlent de l'orientation politique de chaque journal: *La Liberté*, feuille catholique proche du pouvoir fribourgeois, soutient corps et âme la politique scolaire, alors que *Le Confédéré* et *La Gruyère* – deux journaux radicaux opposés à la première – se font bien plus critiques.

### ***La Liberté*: un soutien indéfectible à la politique cantonale**

Dans *La Liberté*, le propos est unilatéralement favorable à la chasse au patois. On peut y lire un certain nombre de préjugés très négatifs à l'égard de ce dernier. Le 4 février 1882, un instituteur s'attachant à expliquer les mauvais résultats des recrues fribourgeoises s'attarde par exemple sur l'usage du dialecte:

«Enfin, une des principales causes de notre infériorité est l'emploi exclusif du patois. Bannissons-le de la salle d'école, bannissons-le de même de toutes les conversations

Monsieur le Rédacteur,  
 Je viens de lire l'article huitième intitulé, *Une cause de la faiblesse de nos écoles*, sur lequel vous me permettrez une réflexion.  
 Vous signalez comme cause principale de l'infériorité de nos écoles, l'apathie, le manque d'énergie dans les enfants, l'instituteur et bien souvent les autorités. Je souscrirai volontiers, en partie du moins, à votre appréciation sur cette cause, mais à une condition, c'est de chercher la vraie cause encore de cette apathie, de ce manque complet de goût pour l'étude chez les enfants de nos campagnes. C'est notre malheureux patois.  
 Voilà, Monsieur le Rédacteur, n'en doutez pas, la seule cause fondamentale de notre infériorité, la cause unique de beaucoup d'autres causes de cette faiblesse des écoles.

Le patois, cause de tous les maux (*La Liberté*, 17 juin 1883).

des enfants et il sera bientôt là le jour où nos chances de succès augmenteront, parce que les enfants auront *compris* à l'école, et qu'ils auront *retenu* ce qu'ils auront *compris*<sup>6</sup>.»

Ce court extrait donne un bel exemple des raccourcis nécessaires pour justifier le bannissement du patois : l'auteur confond ignorance de la langue française et « infériorité » intellectuelle, de même qu'il établit une incompatibilité fondamentale entre le fait de parler patois et celui de « comprendre » les cours. Le français se pose dès lors comme seule alternative : la perspective du bilinguisme n'existe tout simplement pas aux yeux du rédacteur.

Le journal catholique se soucie également de disculper le système éducatif cantonal : « Faut-il attribuer le déplorable résultat des examens de recrues aux méthodes adoptées dans nos écoles ? Nous ne le pensons pas<sup>7</sup> », peut-on lire dans une édition de la semaine suivante. L'article s'attaque ensuite opportunément au patois, désigné comme étant « l'une des causes de cette infériorité ». Le propos ne s'arrête pas là : il précise encore que seule la langue française peut faire figure de « base solide à toute instruction proprement dite » – manière de rejeter, sans le dire, le patois dans la sphère de l'inculture.

On reproche également au dialecte d'être responsable de la lenteur et de l'apathie des élèves :

« Vous signalez comme cause principale de l'infériorité de nos écoles, l'apathie, le manque d'énergie dans les enfants (*sic*), l'instituteur et bien souvent les autorités. Je souscrirais volontiers, en partie du moins, à votre appréciation sur cette cause, mais à une condition, c'est de chercher la vraie cause encore de cette apathie, de ce manque complet de goût pour l'étude chez les enfants de nos campagnes. C'est notre malheureux patois. Voilà, Monsieur le rédacteur, n'en doutez pas, la seule cause fondamentale de notre infériorité, la cause unique de beaucoup d'autres causes de cette faiblesse des écoles<sup>8</sup>.»

Le coup de force argumentatif est flagrant : le patois n'est plus seulement une cause parmi d'autres de la faiblesse scolaire – affirmation déjà discutable en soi – mais devient la cause primordiale de tous les défauts des élèves, expliquant leur torpeur et leur absence de goût pour l'étude. Autrement dit, le patois serait un idiome pernicieux et intrinsèquement hermétique à toute élévation intellectuelle. La conclusion est cinglante : « Aussi longtemps que ce maudit patois met-

<sup>6</sup> *La Liberté*, 4 février 1882.

<sup>7</sup> *La Liberté*, 10 février 1882.

<sup>8</sup> *La Liberté*, 17 juin 1883 ; nous soulignons.

tra l'enfant dans *l'impossibilité radicale* de progresser soyez assuré de son dégoût, [et] de son apathie».

À partir 1886, le journal adopte pourtant un point de vue plus apaisé : le classement des recrues fribourgeoises s'améliore et la pression sur le milieu scolaire baisse. Dans *La Liberté* du 24 mars 1889, on trouve même une étude linguistique du patois fribourgeois qui contraste avec la ligne habituelle du quotidien catholique jusqu'alors : le ton est neutre, le propos souligne l'ancienneté et la pureté de l'idiome, rappelle les origines latines et grecques de celui-ci, et loue même le succès du *Ranz des vaches*<sup>9</sup>! Ce changement d'optique souligne ainsi l'aspect politique et pragmatique du dénigrement qui visait le patois durant les années précédentes.

### **Le Confédéré : un cas d'école d'opportunisme politique**

Les discours du *Confédéré* à l'égard du patois sont, eux, beaucoup plus instables : le dialecte apparaît parfois comme l'apanage du bas peuple ou de catholiques arriérés et réfractaires au changement, mais, face aux mesures édictées par le gouvernement conservateur, il est défendu et même chanté comme symbole patriotique d'une identité fribourgeoise rurale en phase de déclin. À l'égard du patois, le journal brille ainsi par une versatilité parfaitement opportuniste.

En 1873, avant la problématique des examens de recrues, *Le Confédéré* publie ainsi des propos méprisants à l'égard des dialectes :

« Une personne, qui revient d'un voyage dans le district de la Sarine, nous dit avoir rencontré, sur son chemin, bon nombre d'enfants qui ne comprennent pas le français et *ne savent s'exprimer que dans le plus primitif patois*. [...] Quelques exemples encore de *cette incroyable ignorance entretenue par le clergé de certains cantons*, et tous les libéraux sont bien forcés de *se ranger à l'idée d'un programme minimum prescrit par la Confédération* pour l'enseignement et pour l'instituteur<sup>10</sup>. »

L'article établit tout d'abord l'infériorité du patois, en affublant ce dernier de l'adjectif « primitif », dont le sens – ici péjoratif – est renforcé par l'usage du superlatif. Le restrictif « *ne... que* » vient encore souligner ce qui est vu comme une inculture absolue de la population. La responsabilité de cette « incroyable ignorance », directement attribuée à un clergé catholique stéréotypé comme obscurantiste et réactionnaire, révèle alors le véritable objectif du journal : défendre les

<sup>9</sup> *La Liberté*, 24 mars 1889.

<sup>10</sup> *Le Confédéré*, 21 novembre 1873 ; nous soulignons.



projets scolaires centralisateurs qui sont débattus au niveau fédéral – c'est la période du Kulturkampf et des projets de révision de la Constitution.

Cependant, à partir du moment où le Gouvernement fribourgeois et la *Société fribourgeoise d'éducation* s'engagent dans la croisade antipatois, la ligne éditoriale du *Confédéré* à l'égard des dialectes change :

« Pour la galerie, pour la Confédération que l'on trompe par des allures hypocrites, on s'en prend au patois, «ce pelé, ce galeux d'où leur vient tout le mal.» Eh ! ignorez-vous donc que nos voisins les Vaudois parlent leur patois partout sauf à l'école ? [...] Le patois *qu'il faut conserver comme une richesse nationale, comme l'un des précieux caractères de notre autonomie*, n'est pas le vrai coupable, bien s'en faut<sup>11</sup>.»

Le patois se fait soudain élément de la «richesse nationale» et du «caractère» régional : au vu des articles précédents, cette défense patriotique sonne comme un bel opportunisme. Par ailleurs, le soutien au patois ne forme ici que l'occasion d'attaquer l'orientation catholique de l'école fribourgeoise, jugée antipatriotique : pour améliorer les résultats des recrues, l'article suggère en effet de «retranche[r] du programme scolaire le catéchisme et l'histoire sainte». L'auteur conclut même par une interrogative provocatrice : «C'est le patois qui a tort... Et le latin de curé?»

### ***La Gruyère : le patois au service du sentiment régionaliste***

Opposée à la lutte antipatois des années 1880, *La Gruyère* détonne vis-à-vis des deux journaux précédents : la présentation que l'on y fait des dialectes est étonnamment libre des stéréotypes négatifs habituels. L'obédience radicale du journal – opposé au gouvernement cantonal catholique-conservateur – et sa fibre régionaliste expliquent largement cette ligne éditoriale<sup>12</sup>.

En 1884, c'est-à-dire en pleine croisade antipatois, un *Supplément* du journal<sup>13</sup> se consacre par exemple exclusivement à dépeindre les beautés du dialecte régional :

« Le patois de la Gruyère, s'il était reçu comme langue écrite, compterait certainement *parmi les plus riches, les plus imagées et les plus douces*. Il a comme l'italien, les augmentatifs, les diminutifs et la *pluralité des mots pour exprimer la même pensée*. Il peut être comparé à cette langue pour *la douceur des consonances et le jeu de prononciation sonore*<sup>14</sup>.»

<sup>11</sup> *Le Confédéré*, 5 août 1885 ; nous soulignons.

<sup>12</sup> *La Gruyère* joue d'ailleurs un certain rôle dans la définition identitaire du district. Voir VALLÉLIAN, Patrick : *L'identité de la Gruyère à travers la presse politique régionale* (1882–1933), Mémoire de licence [non publié], Fribourg, 1997.

<sup>13</sup> Cet article est partiellement repris dans les *Nouvelles Étrennes fribourgeoises* de 1885, pp. 66-69. C'est dans cette version que l'on trouve le nom de l'auteur : le général Simon Castella.

<sup>14</sup> *Supplément au journal La Gruyère*, 24 mai 1884 ; nous soulignons.

L'auteur met en avant la richesse, la finesse et la douceur chantante du patois, proche de l'italien. Il donne également au dialecte une légitimité historique : « le patois Gruyérien présente [...] beaucoup plus de mots de construction et de signification absolument grecques ». L'exactitude scientifique n'est, ici, pas de mise : il s'agit de donner légitimité au patois par l'éclat de glorieuses origines.

Ce même article met aussi l'accent sur le caractère champêtre du patois, sa fraîcheur et sa simplicité, loin des « grands effets oratoires » pompeux du français : « Ce qui caractérise surtout le patois, c'est sa grande naïveté et l'absence de toute recherche. On sent que c'est essentiellement la fille des champs, à laquelle les *accoutrements* de la ville ne vont pas du tout<sup>15</sup> ». Le renversement des valeurs est total : la ville – comme le français – incarne ici la fausseté et l'artifice, et non le progrès. La « naïveté » du patois, elle, devient une qualité et le gage de sa non-corruption. On retrouve ainsi la vision romantique de l'opposition entre *nature* et *culture*, qui fera florès au tournant du siècle parmi les membres du *Heimatschutz*.

### **L'auteur du texte s'en prend ensuite aux tenants de la croisade antipatois :**

« Nous tenons aux traditions, aux souvenirs du passé et nous ne sommes pas de ces esprits chagrins, comme il y en a quelques-uns dans le corps enseignant, lesquels s'en prennent au patois de ce que nous occupons le 22e rang et prétendent qu'il suffirait de supprimer cette langue pour nous faire monter au sommet de l'échelle. Notre infériorité, sur ce point, tient à d'autres causes qu'il n'y a pas lieu de discuter ici. »

Loin de l'opportunisme du *Confédéré*, l'article ne profite pas de l'occasion pour critiquer l'orientation catholique du régime. Le patois est ici décrit pour lui-même et non comme prétexte : il constitue une « tradition » digne d'intérêt et non la simple opportunité d'attaquer des adversaires politiques.

De la même manière, une série de « feuillets » écrits entre 1885 et 1886<sup>16</sup> par Joseph Sterroz, chantre du régionalisme gruérien<sup>17</sup>, s'attarde longuement sur le patois et prend sa défense. Le 13 mars 1886 par exemple, l'auteur réfute certains arguments utilisés pour justifier la chasse au patois : « j'affirme que le patois n'est nullement un voisin incom-

<sup>15</sup> Supplément au journal *La Gruyère*, 24 mai 1884 ; nous soulignons.

<sup>16</sup> Voir par exemple les éditions du 19 décembre 1885, 13 mars 1886, 20 mars 1886 ou 10 septembre 1886.

<sup>17</sup> VALLÉLIAN, Patrick : *op. cit.*, p. 140.



Joseph Sterroz se fait défenseur du bilinguisme patois-français. (Joseph Sterroz (1834-1902). Musée gruérien).

mode pour [la langue française]. Au contraire, possédant bien leur patois et connaissant bien leur français, les enfants puiseront plus de force intellectuelle dans cette double possession<sup>18</sup>.» Cette conviction des bienfaits du bilinguisme – extrêmement rare pour l'époque – forme ici l'argument clef du discours.

Tout en restant un fervent partisan de l'idéologie de la pureté linguistique, Sterroz retourne l'argument antibilinguisme de ses adversaires : c'est la « mode anti-patoise » qui serait responsable de l'« aberration » d'un « langage hybride, mi-français, mi-patois ». Il faudrait en effet « conserver purs [...] aussi bien l'harmonieux dialecte du pays que [...] la savante et admirable langue de France ». Ici, les valeurs des deux idiomes se font antagonistes – expressivité pour les patois ; science et sérieux pour la « savante et admirable » langue française.

Cette revalorisation sur le mode mineur – le patois restant fondamentalement le lieu du primitif, du rural et de l'ancestral – n'est d'ailleurs pas exempte d'ambiguïtés. En effet, elle conduit ce même Sterroz à la certitude d'une disparition toute prochaine du dialecte :

« S'il est vrai que les patois sont *condamnés à disparaître dans le grand mouvement scientifique et littéraire qui entraîne les sociétés du monde civilisé*, quelques-uns d'entre eux pourtant résisteront et surnageront de longues années encore. L'essentiel serait qu'ils laissassent de *beaux souvenirs* de leur valeur<sup>19</sup>. »

Assimilé implicitement au monde non civilisé, le patois est donc jugé comme étant profondément inadapté au monde moderne. Autrement dit, l'imaginaire folkloriste utilisé pour défendre le dialecte conduit paradoxalement à l'affirmation de son inévitable effacement. Il s'agit, simplement, d'en garder « de beaux souvenirs ».

### Le consensus de la mort du patois

Au-delà de la discorde relative aux examens de recrues et des investissements idéologiques découlant de l'identité politique des journaux, les discours sur le patois se rejoignent finalement tous sur un point : d'une manière ou d'une autre, cette langue va disparaître – sous les coups de mesures répressives pour les uns, sous ceux de la modernité triomphante pour les autres. « Impensé<sup>20</sup> » du progrès, le patois n'a donc jamais sa place dans l'avenir, même aux yeux

<sup>18</sup> *La Gruyère*, 13 mars 1886.

<sup>19</sup> *La Gruyère*, 20 mars 1886 ; nous soulignons.

<sup>20</sup> CERTEAU, Michel (de) : *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire. Postface inédite de Dominique Julia et Jacques Revel*, Paris, 2002 [1975].

de ses défenseurs. C'est d'ailleurs là, dans cette incapacité à penser le dialecte en dehors du monde rural, dans la certitude unanimement partagée de son inadaptation au monde moderne, qu'il faut chercher un facteur déterminant de son rapide effacement au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

## Bibliographie

- BOURDIEU, Pierre ▶** Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Paris, 1982.
- BUCHS, Denis ▶** «La vie quotidienne à Fribourg dans les années 1870 à travers «La Liberté», in RUFFIEUX, Roland: 1871-1971. La Liberté en son premier siècle, Fribourg, 1971, pp. 287-337.
- CERTEAU, Michel (de) ▶** Une politique de la langue. La Révolution française et les patois: l'enquête de Grégoire. Postface inédite de Dominique Julia et Jacques Revel, Paris, 2002 [1975].
- GADIENT, Irma ▶** Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887). Akteure und Motivlage vor dem Hintergrund von französischer Sprachideologie, Sprachnationalismus und Sprachenpolitik im mehrsprachigen Nationalstaat, Travail de master, Fribourg, 2010.